



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
Et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par : Sylvie DUPONT

Téléphone: 05 49 55 71 24

Mel : pref-environnement@vienne.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE NEGOCE ET COURTAGE DE DECHETS**

LA PREFETE DE LA VIENNE

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.541-49 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2013-301 du 10 avril 2013 portant diverses dispositions relatives aux déchets et notamment son article 4 ;

délivre à la société METAL FER RECYCLAGE « L'Oisillon » 86210 BONNEUIL MATOURS

récépissé de sa déclaration du 15 octobre 2018

relative à son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux.

RECEPISSE N° 86-2009086

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Poitiers, le 16 octobre 2018

Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,



Ingrid MEMETEAU